

BULLETIN DE L'ACADEMIE DE CAEN

N°72 Septembre 2022

EDITORIAL

Bonjour à tous,

Nous ne sommes rentrés que depuis 2 semaines mais l'actualité nous rattrape à vitesse grand V.

Vous trouverez ci-après des infos sur différents sujets, dont le plus préoccupant, l'outil LIEN.

Le 29 septembre, le SNICS grande académie (Caen et Rouen) organise un congrès en présentiel au Lycée Marc Bloch au Val de Reuil. L'agrandissement de notre académie, induit de facto de la route pour tous pour nous réunir. C'est pourquoi afin de faciliter nos réunions, nous avons décidé de procéder en présentiel ou en visio commune au collège Guillaume de Normandie à Caen. Ce congrès est ouvert à tous, il me faut juste connaître les personnes souhaitant y participer en renseignant le doc que vous trouverez ci-après, vous recevrez une convocation en retour. Le 29 est une date de manifestation pour le pouvoir d'achat, mais nous n'avons pas réussi à positionner notre congrès à un autre moment. Deux co-secrétaires nationales y assisteront, Sylvie Magne que vous avez déjà rencontré le 14 juin, et Anne Fabrega.

Nous avons aussi convié Les représentants des AS puisque nous aborderons les élections professionnelles notre liste devenant commune AS et IDE.

Bonne rentrée à tous

NOM

PRENOM

ETABLISSEMENT

ASSISTERA AU CONGRES AU COLLEGE GUILLAUME DE NORMANDIE A CAEN OUI / NON

AU LYCEE Marc BLOCH AU VAL DE REUIL OUI /NON

Le temps du repas sera libre.

SECRETARIAT ACADEMIQUE

Secrétaire académique

FRANCOIS Patricia
Collège Guillaume de Normandie
243 rue de Falaise
14000 CAEN
Tel Pro: 02.31.70.30.49
Tel port: 06.69.79.56.80
snics-caen@laposte.net

Secrétaire académique adjointe

CONSTANTIN Angélique
Lycée Rabelais Ifs
02 31 46 52 50

Trésorière académique

BALOCHE Isabelle
Collège du Cingal
14680 Bretteville sur Laize
Tel pro : 02.31.23.50.66

Secrétaire départementale 61

DELAHAIE Eliane
lycée Gabriel
61200 ARGENTAN
Tel pro 02.33.12.28.93

Membres Actifs

CONSTANTIN Angélique
EVEILLARD Frédérique
GOMBERT Christelle
KINET Florence

LIEN

Le SNICS académique a écrit à la Rectrice le 2 septembre suite au mail que nous avons tous reçu le 28 août.

Le 5 septembre Mr Diaz SG est rentré en contact avec Patricia SA afin d'évoquer les préoccupations et l'envoi d'une directive académique à tous les collègues.

Le 6, nous avons donc reçu un mail MAIS celui-ci ne correspond pas au cadrage national puisqu'il nous incite VIVEMENT à utiliser LIEN.

Voici ci-après les préconisations de la DGESCO :

«...après échanges avec le cabinet et sa direction, il a été décidé :

- *Que le logiciel Sagesse restera le logiciel de référence pendant l'année 2022-2023 ;*
- *Que le logiciel Lien sera, à titre expérimental, accessible aux infirmières et infirmiers qui le souhaitent ;*
- *Que, dès ce mois de septembre, un groupe de travail associant les représentants des personnels infirmiers vous sera proposé, afin de déterminer et suivre les nécessaires évolutions de l'application. La réunion de ce groupe de travail sera également l'occasion de présenter les résultats de l'enquête » (retours du terrain des aca pilotes et retours suite aux formations).*

Par conséquent, loin de vouloir laisser tomber l'outil, le SNICS défend l'amélioration de l'initial et ce d'autant que vous l'aurez lu dans le mail reçu, que vos écrits peuvent être communiqués et lus par d'autres que les personnels soignants.

Nous vous conseillons donc VIVEMENT d'attendre.



AVANCEMENT

Les modalités d'avancement pour cette année sont restées à titre dérogatoire sur le même format que les années précédentes.

Les collègues promus à la Classe supérieure et à la hors classe ont tous été destinataires d'un arrêté individuel les informant de leur promouvabilité.

Ce document fait état d'un classement fictif et d'un reclassement définitif. Il fallait y lire le reclassement tel qu'il aurait eu lieu sans le Ségur (fictif) et après le Ségur (définitif).

Si ce reclassement est avantageux pour les collègues promus à la hors classe, il en va autrement pour les collègues promus à la classe supérieure pour lesquels cela n'apporte rien puisque depuis janvier 2022 la classe normale et la classe supérieure ont fusionné. Nous recommandons à ces collègues de vérifier s'ils ne subissent aucune perte d'ancienneté dans l'échelon entre l'ancienne situation et la nouvelle. Si besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

Point sanitaire COVID :

Masques : à leur demande, les personnels de l'éducation nationale intervenant face aux élèves peuvent bénéficier d'une première dotation de 50 masques chirurgicaux jetables de type II ou IIR. Un stock de masques FFP2 est aussi disponible dans les académies et un stock de masques inclusifs est aussi mis à disposition.

- Autotests : à minima jusqu'à la Toussaint, tous les personnels travaillant au contact des élèves dans les établissements scolaires peuvent obtenir gratuitement 10 autotests par mois en pharmacie, sur présentation d'une attestation professionnelle établie et remise par l'employeur ainsi que d'une pièce d'identité.

- Obligation vaccinale : pas de changement, elle reste de rigueur pour les personnels concernés (IDE, psyEN, personnels exerçant dans les établissements ou services médico-sociaux : ITEP, IME, ...)

- Personnels vulnérables : pas de modification concernant l'obtention d'ASA, la circulaire de la DGAFP du 9/09/2021 s'applique toujours.

- Jour de carence : il reste suspendu jusqu'au 31/12/22 pour les arrêts consécutifs au covid (procédure de déclaration sur ameli.fr). Pour autant, les journées d'arrêt pour covid restent des jours de CMO qui sont décomptés pour le droit à rémunération à taux plein.



Caen le 02 septembre 2022

Mme FRANCOIS Patricia, secrétaire Académique périmètre Caen

Mmes SALMON ANNE Gaëlle et SAINT MARTIN Dominique co-secrétaires académiques
périmètre Rouen

A Madame la Rectrice de l'académie de Normandie

Objet : LIEN

Madame la Rectrice,

Le 24 août dernier, les infirmières ont été destinataires d'un mail de votre conseillère technique contenant un courrier de votre part signé du 15 juillet adressé aux chefs d'établissement. Ce courrier faisait état de la mise en place de LIEN se substituant au logiciel SAGESSE.

Le SNICS dès le mois de juin mettait en évidence les difficultés de mettre en place ce nouvel outil inabouti et inadapté en l'état, tant il mettait en danger l'exercice infirmier et le secret professionnel associé, sans parler du fait qu'il était très chronophage et infantilisant. Les collègues infirmiers se sont mobilisés le 28 juin à l'appel du SNICS pour dénoncer cette mise en place à marche forcée. Sur le terrain, les journées de formation ont abouti aux mêmes constats, les formateurs référents ayant pris en note les nombreuses questions et incertitudes qui devaient remonter à la DGESCO en juillet.

Le directeur de la DGESCO Monsieur Edouard Geffray, nous a entendu et a affirmé le 31 août aux organisations syndicales que l'outil SAGESSE, cahier infirmier dématérialisé, reste l'outil de référence conformément à la note de service n° 95-221 du 12 octobre 1995, réaffirmé par la circulaire du 12 janvier 2001, et enfin de la circulaire du 10 novembre 2015.

C'est pourquoi, Madame la Rectrice, nous vous demandons de bien vouloir informer officiellement, les collègues infirmiers de ce fait afin de lever toute ambiguïté et éventuelles pressions.

Dans l'attente, nous vous prions de croire Madame la Rectrice en nos sentiments les meilleurs.

Pour le SNICS Normand, Mesdames FRANCOIS, SALMON, SAINT MARTIN

BULLETIN ADHESION

Académie : **CAEN** Département : Mme M.

Nom : Nom d'usage : Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal /Ville :

Téléphone :

Adresse mail personnelle :

Numéro d'identification de l'établissement (RNE) :

Nom établissement d'affectation :

Adresse établissement:

Mail administratif :

Grade : Échelon : Date de la dernière promotion :

Ancienneté Fonction Publique (AGS) : Ancienneté Éducationnationale

:

Titulaire Stagiaire Contractuel.le Vacataire Disponibilité Retraite

Quotité de temps partiel : (*)Internat Externat

Sous quelle forme souhaitez-vous recevoir la Publication FSU : Papier Numérique (*)

Je règle ma cotisation de €

par **chèque** à l'ordre du SNICS

par **prélèvements automatiques 2 OPTIONS :** (remplir impérativement le formulaire de prélèvement SEPA ci-après)

- Reconductibles, paiement échelonné sur 12 mois sans avoir de démarche à faire d'une année sur l'autre.** *Chaque année, je recevrai un mail qui me permettra de reconduire ou de suspendre mon adhésion pour la nouvelle année scolaire et d'apporter les corrections nécessaires à ma situation. Tout au long de l'année, je peux me désabonner en écrivant à adhésion@snics.org.*
- Non reconductibles en 1, 2, 3, 4, 5, 6 fois (*)** à 1 mois d'intervalle (*Validés pour l'année scolaire en cours ; le nombre de prélèvements pourra être ajusté pour que le dernier ait lieu en août*).

En adhérant, j'accepte de fournir au SNICS les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNICS de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus du SNICS par l'administration et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD voir charte sur site : snics.org. Cette autorisation est reconduite lors du renouvellement de l'adhésion et est révoquée par moi-même en m'adressant au SNICS, 46 avenue d'Ivry 75013 Paris ou à ma section académique.

A : , le 20 SIGNATURE :

**CE BULLETIN EST A RENVOYER IMPERATIVEMENT A :
ISABELLE BALOCHE 18 RUE DU QUEBEC 14540 SOLIERS OU PAR MAIL A :
isabelle.baloch@ac-normandie.fr**

**BAREME DES COTISATIONS
2022-2023**

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Classe Normale Grade 1											
Cotisation €	108	116	123	129	135	143	151	160	168	178	187
Hors Classe Grade 2											
Cotisation €	117	124	131	139	147	155	163	171	181	190	201

CONTRACTUELLE / VACATAIRE / 60€ ,

Retraités 52€,

Disponibilité 30€,

Temps partiel cotisation calculée au prorata du temps effectué.

**PAIEMENT
FRACTIONNE**

FORMULAIRE MANDAT SEPA -- *Attention : veuillez fournir un RIB et compléter tous les champs du mandat en lettres capitales-*

NOM:

PRENOM:

ADRESSE:

COMPLEMENT ADRESSE:

CODE POSTAL:

VILLE:

IBAN:

BIC:

Créancier : SNICS-FSU 46 Avenue d'Ivry 75013 PARIS Identifiant créancier SEPA FR37ZZ642551

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA : *En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNICS FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNICS FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.*

Paiement : Récurrent/Répétitif

Ponctuel/Unique

A : _____ , le

20.....

SIGNATURE